

Question écrite du 7 février 2024 de Mmes Laurence Corpataux et Leyma Milena Wisard Prado: «GIAP: comment diminuer la tension au parascolaire et y améliorer l'encadrement des enfants?»

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) est une entité autonome financée entièrement par l'Association des communes genevoises (AGC). Le comité du GIAP est composé de neuf personnes, dont trois représentant-e-s de la Ville, et la personne en charge du département de la cohésion de la sociale et de la solidarité (DCSS) y assume la présidence.

L'article 204 de la Constitution de la République et canton de Genève désigne l'Etat comme étant responsable de l'accueil parascolaire et établit l'obligation de prise en charge de tous les enfants suivant l'instruction publique.

La loi sur l'instruction publique établit que l'accueil à la journée continue des élèves du degré primaire de l'enseignement public est de la compétence exclusive des communes, conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (1^{er} train) du 18 mars 2016, et à la loi sur l'accueil à journée continue du 22 mars 2019.

Depuis, le nombre d'enfants inscrits au parascolaire ne cesse de croître, en particulier en ville de Genève, avec une augmentation moyenne constante d'environ 7% et des conséquences sur l'organisation, la qualité de la prise en charge et une hausse d'année en année des coûts pour la Ville de Genève.

Des associations de parents sont préoccupées de la situation actuelle qui s'apparente pour elles davantage à de la surveillance qu'à un espace éducatif et structuré¹.

Les employé-e-s sont descendu-e-s dernièrement dans la rue pour dénoncer des conditions de travail insatisfaisantes dont:

- un manque d'effectifs et de formation;
- des conditions salariales non attractives: taux d'activité de 23% ou de 48%, avec un horaire coupé.

La situation est préoccupante.

Nous questions sont les suivantes:

- quel est le taux de turnover annuel du personnel du GIAP qui travaille en ville de Genève?
- Quel est le taux d'absentéisme, y compris des cadres intermédiaires?

¹ Tribune de Genève des 2-3 décembre 2023

- Quels sont les moyens mis en œuvre par la direction du GIAP pour stabiliser le personnel et assurer une prestation de qualité?
- Quels sont les moyens mis à disposition des cadres pour accompagner leurs équipes?
- Pourquoi y a-t-il un si grand écart de formation et de salaire entre les équipes du GIAP et celles des crèches ou de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc) qui semblent avoir des missions similaires, alors que dans ce cas de figure le parascolaire est la seule structure ayant une obligation légale de prise en charge?
- Quelle est la position du Conseil administratif et du comité du GIAP sur les moyens mis à disposition des équipes du parascolaire pour accompagner les enfants et fournir une prestation de qualité?